



Ottawa, Canada

Recommandations du Comité parlementaire sur les personnes handicapées . . . 1

Souhais au prince Charles . . . . . 3

Congrès du Parti conservateur . . . . . 3

Utilisation de Télidon pour plusieurs projets au Canada et à l'étranger . . . . 3

Une journaliste canadienne élue secrétaire générale de l'AIJPF . . . . . 4

Une compagnie canadienne s'inquiète des effets du bruit . . . . . 4

Programme pour l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre . . . . . 4

Des chercheurs de Sherbrooke améliorent les propriétés du béton . . . . . 5

Fondation Jean-Lesage . . . . . 6

Espoir pour les aphones . . . . . 6

Photographies de l'Arche présentées aux Archives publiques . . . . . 6

Test pour les médecins . . . . . 6

Initiatives pédagogiques . . . . . 6

La chronique des arts . . . . . 7

Nouvelles brèves . . . . . 8

## Recommandations du Comité parlementaire sur les personnes handicapées

L'été dernier, lors des préparatifs pour l'Année internationale des personnes handicapées (AIPH), le gouvernement a formé un Comité parlementaire spécial sur les handicapés et les invalides pour évaluer la portée et l'efficacité des programmes gouvernementaux existants pour les personnes handicapées, et pour suggérer des mesures destinées à les améliorer. Le rapport du Comité, intitulé *Obstacles*, a été déposé à la Chambre des communes le mois dernier. Voici quelques-unes des recommandations faites par le Comité.

### Modifier la Loi

*Que le handicap physique devienne un motif de distinction illicite à l'égard de tous les actes discriminatoires énoncés dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, et qu'il ne soit pas limité à l'emploi seulement.*

*Que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit en outre modifiée de sorte que les tribunaux puissent émettre des ordonnances à l'égard de l'accès aux*

*biens, aux installations et à l'hébergement et que cette modification précise que les changements ordonnés par un tribunal ne doivent pas imposer de contrainte excessive aux personnes mises en cause.*

*Que le handicap mental (difficulté d'apprentissage, déficience ou maladie mentale) et la maladie mentale antérieure ou la dépendance antérieure à l'égard de l'alcool ou d'autres drogues soient ajoutés aux motifs de distinction illicite prévus par la Loi canadienne sur les droits de la personne.*

Les Canadiens répriment aujourd'hui cette forme de discrimination dans toutes les sphères de la vie sociale. Des requêtes présentées au Comité, lors de ses audiences, partout au Canada, celle qui, de loin, a été le plus souvent formulée, est que la Loi canadienne sur les droits de la personne accorde une protection accrue aux personnes handicapées. En outre, ces demandes sont étayées de mémoires présentés depuis deux ans à la Commission canadienne des droits de la personne, de sondages de l'opinion publique et de mesures législatives qu'ont adoptées dernièrement plusieurs provinces.

Les Canadiens qui ont une maladie mentale ou des difficultés d'apprentissage ont particulièrement besoin de protection parce que leurs problèmes sont souvent peu perceptibles. Ainsi, on ne comprend pas leurs besoins, on n'est pas conscient de leurs capacités ni de leurs problèmes.

### Encourager les provinces

*Que le gouvernement fédéral encourage toutes les provinces à inclure dans leurs lois sur les droits de la personne, le droit à l'instruction de façon que les enfants handicapés puissent atteindre leur plein épanouissement.*

Lors des audiences, le Comité a entendu des témoins venus dire que les enfants handicapés, surtout ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, n'ont pas les mêmes possibilités que les autres en matière d'instruction.



Activités sportives pour les handicapés; ici le lancement du poids.

*C'était cette semaine...*  
Le Canada et 18 autres pays signaient, le 20 mars 1970, un accord créant l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones; au sein de la délégation canadienne, le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba signèrent également la charte de fondation.

Les Canadiens ne considèrent plus l'éducation des enfants comme un privilège réservé à ceux qui peuvent se le permettre. Il est universellement reconnu que l'instruction est un droit fondamental pour tous les Canadiens, y compris les enfants handicapés. Le Québec et la Saskatchewan ont déjà consacré ce droit fondamental dans la loi. Les Canadiens de chaque province ont droit à la même protection pour leurs enfants.

Le Comité, reconnaissant une fois de plus que c'est là une compétence essentiellement provinciale, recommande néanmoins que le gouvernement fédéral invite toutes les provinces à inclure le droit à l'instruction dans leurs lois sur les droits de la personne.

### Les problèmes de l'emploi

*Que le gouvernement fédéral demande à tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne d'accroître la portée de leurs programmes d'action positive ou d'en assurer l'application; ces programmes devront comprendre:*

- des services spéciaux d'orientation, de recrutement, de formation et de promotion des personnes handicapées;
- un calendrier d'application;
- un processus permanent de contrôle et de mise à jour;
- la rédaction, à intervalles réguliers, d'un rapport destiné à une commission de contrôle de l'action positive chargée de l'approbation initiale des programmes;
- un rapport public annuel.

Le taux de chômage parmi les Canadiens handicapés qui pourraient occuper un emploi est anormalement élevé.

De nombreux autres problèmes qui se posent aux personnes handicapées ne peuvent être résolus que par une augmentation du nombre des emplois qui leur sont proposés. Le gouvernement fédéral doit accorder la priorité absolue à cet objectif dans les mesures et les programmes destinés aux personnes handicapées et doit s'efforcer par tous les moyens d'éliminer les obstacles à leur emploi.

Au cours de l'été 1980, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration a entrepris d'élaborer et d'appliquer un programme d'action positive au sein de l'administration fédérale. Même si le programme est bien organisé, il comporte encore deux contraintes importantes:

- application dans trois ministères seulement: le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le Secrétariat d'État et le Conseil du Trésor.



*Reconnaissance du droit au travail des personnes handicapées.*

– le programme vise à embaucher seulement trois groupes particuliers de personnes: les femmes, les autochtones et les handicapés physiques. Les personnes ayant quelque forme que ce soit de handicap mental ont été laissées de côté.

Fort des témoignages reçus au cours de ses audiences dans tout le Canada, le Comité recommande que la portée du programme soit accrue de façon à inclure tous les ministères, tous les organismes et toutes les sociétés de la Couronne et que le programme s'applique en outre aux handicapés mentaux.

### L'information et les loisirs

*Qu'en se concertant avec des consommateurs handicapés et leurs associations, le gouvernement fédéral charge le ministre des Communications d'établir et de publier une politique en matière de communication pour les handicapés physiques afin qu'ils aient accès aux mêmes types d'information et de loisirs que le grand public.*

*Qu'en se concertant avec des consommateurs handicapés et leurs associations, le gouvernement fédéral tienne une Conférence nationale sur les communications et les handicapés physiques qui constituerait une importante étape du processus d'élaboration de cette politique.*

Il n'existe pas de politique nationale sur les besoins des handicapés physiques en matière de communication. Les programmes sont créés mais de façon pragmatique. Un traitement différent s'applique aux différents groupes d'handicapés.

On ne fait aucune publicité à propos d'innovations techniques et méthodologiques comme le Télidon, ou on les explique insuffisamment aux groupes qui pourraient le plus en profiter.

### L'habitation

*Que le gouvernement fédéral modifie la Loi nationale sur l'habitation de manière à permettre à des associations de créer davantage de coopératives d'habitation à but non lucratif et de logements de groupe pour les handicapés physiques et mentaux, y compris des appartements dans les immeubles de rapport.*

Beaucoup de Canadiens handicapés pourraient se débrouiller par eux-mêmes, si ce n'était des sérieux obstacles que dresse la Loi nationale sur l'habitation. Les règlements d'application de celle-ci imposent aux personnes handicapées des contraintes financières telles qu'il leur est pratiquement impossible d'obtenir des coopératives d'habitation à but non lucratif et des logements de groupe.

Il est pratiquement impossible de construire et d'entretenir des habitations à but non lucratif pour les personnes handicapées dans les limites de coût prescrites par la loi. Les personnes handicapées doivent vivre dans le centre des villes pour avoir accès aux divers services. Mais comme les terrains viabilisés y sont très chers, les logements pour personnes handicapées doivent être construits dans les banlieues, ce qui sape à la base les efforts d'autonomie. Le coût de construction limite

*(suite à la page 8)*

## Souhaits au prince Charles

Le gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, le chef de l'Opposition aux Communes, M. Joe Clark, et la Chambre des communes ont ajouté leurs félicitations aux milliers d'autres qui sont parvenues au prince Charles à l'occasion de l'annonce de ses fiançailles avec lady Diana Spencer.

"Au nom du peuple canadien, a dit M. Schreyer, je transmets mes voeux chaleureux à votre Altesse royale et à lady Diana en cette occasion des plus heureuses".

En épousant le prince Charles, lady Diana deviendra colonel en chef du régiment princesse de Galles, stationné à Kingston (Ontario). Depuis sa formation, il y a 118 ans, le régiment n'a eu qu'une princesse, la princesse Alexandra du Danemark, épouse du roi Edouard VII, lequel portait le titre de prince de Galles avant son accession au trône. Le prince Charles porte également ce titre.

Le régiment a envoyé un message de félicitation à son colonel en chef, l'assurant de son entier dévouement.

## Congrès du Parti conservateur

Plus de 2 000 personnes ont assisté au congrès national du Parti progressiste conservateur qui s'est tenu du 27 février au 1er mars à Ottawa. Parmi les délégués, l'on notait la présence des premiers ministres provinciaux conservateurs.

Les principales activités de ce congrès ont été l'élection d'un nouveau président national et le vote "pour ou contre une révision du leadership".

La tradition du Parti progressiste conservateur veut, en effet, que l'on demande par vote aux délégués, à chacun des congrès, s'ils sont satisfaits de leur chef ou s'ils désirent la tenue d'un congrès au leadership. Cette fois-ci, 34 p. cent des délégués étaient favorables à la tenue d'un tel congrès. M. Joe Clark estime que la majorité de 66 p. cent qu'il a obtenue lui permet de rester à son poste sans avoir à faire face à une course au leadership.

M. Joe Clark a été élu chef du Parti progressiste conservateur en 1976 à l'âge de 37 ans. Il a succédé à M. Robert Stanfield.

D'autre part, les délégués ont élu un

## Utilisation de Télidon pour plusieurs projets au Canada et à l'étranger

Télélobe Canada a annoncé récemment que l'on utiliserait le système vidéotex canadien Télidon pour la mise sur pied d'une base importante de données.

Les travaux débiteront au milieu de l'année et le réseau des terminaux de service couvrira le monde entier. Le coût total de cette opération sera, estime-t-on, de \$4,1 millions.

Les utilisateurs de la base Télélobe, qui pourrait comporter jusqu'à 100 000 "pages", auront accès à des renseignements textuels et graphiques de haute qualité grâce à des terminaux vidéo interactifs utilisant les voies normales de télécommunication.

Terminaux et logiciels de ce programme de trois ans seront fournis par Infomat, entreprise de Toronto spécialisée dans l'édition électronique.

Télidon est le système de télévision bilatérale, autrement dit de vidéotex, mis au point par le ministère fédéral des Communications. Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (CCITT), organisme des Nations Unies responsable de l'établissement des

avocat de Montréal, M. Peter Blaikie, au poste de président national du Parti. M. Blaikie succède à M. Robert Coates.

Le nouveau président a promis d'effectuer une tournée du pays pour rencontrer les premiers ministres provinciaux, les "caucus" (assemblées des élus d'un parti) et les présidents d'association. Lors de ses entretiens, M. Blaikie abordera, entre autres, la question du leadership.

M. Blaikie avait promis, dans son discours d'investiture, de tenir un autre congrès "avant la fin de 1982", ce qui laisse sous-entendre un autre vote sur le leadership.

Outre l'élection du président et le vote sur le leadership, les délégués ont discuté de plusieurs questions, dont les problèmes sociaux et énergétiques. Les divers caucus ont profité du Congrès pour tenir des réunions auxquelles a participé M. Clark.

Le Parti progressiste conservateur n'a pas adopté une nouvelle orientation mais a endossé les positions défendues traditionnellement par le caucus au Parlement.

Avant de se séparer, le Comité exécutif du Parti a décidé de tenir le prochain congrès en février 1983.

Le système canadien de télévision interactive Télidon a gagné une des New Perspectives Awards (Distinctions "Nouvelles Perspectives") décernées par la compagnie américaine Touche Ross international. Télidon a reçu cette distinction pour sa supériorité technique et la perfection de son design.

normes internationales de télécommunication, vient de l'agréer.

Le ministre des Communications, M. Francis Fox, s'est déclaré convaincu que le programme Télélobe contribuera à l'internationalisation du Télidon. Le gouvernement du Venezuela l'a déjà choisi pour un service d'information comportant toute une série de terminaux répartis dans les lieux publics de Caracas. Télidon a également été le choix de l'Alternate Media Centre de l'Université de New York, responsable de la création d'une série télévisuelle diffusée par la station WETA (Washington D.C.) du réseau PBS. Télidon a également été adopté par plusieurs sociétés de télé-distribution qui se sont vu récemment accorder des concessions aux États-Unis dans le cadre d'entreprises américano-canadiennes.

## Télidon aux États-Unis

Une entreprise new-yorkaise de communication a annoncé qu'elle avait choisi le système vidéotex interactif canadien Télidon pour mettre à l'essai un service télétexte multivoie, d'un bout à l'autre des États-Unis.

Durant l'essai, qui commencera à la fin de l'année, Times Inc. prévoit offrir jour et nuit, sept jours par semaine, un service multivoie de transmission par satellite de textes et de graphiques, à l'intention des abonnés de la télévision par câble.

Selon les porte-parole du Times, le choix s'est porté sur Télidon "en raison de la flexibilité de sa mise en forme et de la supériorité de sa résolution graphique".

Rappelons que le 12 février dernier, une autre grande entreprise de communication des États-Unis, la Times Mirror Company, qui publie le *Los Angeles Times*, annonçait son intention d'engager \$1 million dans l'essai de 200 terminaux domiciliaires. Cet essai doit démarrer au cours du quatrième trimestre 1981 dans les comtés de Los Angeles et d'Orange.

## Une journaliste canadienne élue secrétaire générale de l'AIJPF

L'Association internationale des journalistes de la presse féminine et familiale (AIJPF) a élu une Canadienne, Mme Lily Tasso, au poste de secrétaire générale et administrateur pour le Canada francophone, lors de son neuvième congrès biennuel tenu l'automne dernier à Bruges (Belgique).

Mme Tasso est journaliste au quotidien montréalais *La Presse*.

Une autre journaliste canadienne, Mme May MacLean, a été élue membre du Conseil d'administration en qualité d'administrateur pour le Canada anglophone.

La première tâche de Mmes Tasso et MacLean sera d'augmenter le nombre de membres canadiens de l'Association. Dans ce but, elles projettent de lancer un bulletin régional répondant aux besoins spécifiques des journalistes canadiennes. Le bulletin sera un complément au bulletin international distribué dans 35 pays à quelque 500 membres. Elles envisagent aussi la mise sur pied d'un programme national de visites de journalistes.

Quinze pays ont pris part au congrès



*La reine Fabiola (à droite) serre la main de Mme Lily Tasso, nouvelle secrétaire générale de l'AIJPF.*

de l'AIJPF dont le thème était les trois défis de l'information: le défi technique, le défi démocratique et le défi de l'humanité.

Le congrès a été honoré de la présence de la reine Fabiola de Belgique qui a participé aux travaux de l'une des commissions.

## Une compagnie canadienne s'inquiète des effets du bruit

Grâce à ses recherches poussées sur les dangers du bruit dans ses usines d'affinage de l'aluminium, la compagnie Alcan peut maintenant prédire avec précision lesquels de ses employés deviendront assez sourds pour obtenir une indemnisation de la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST).

La technique d'évaluation de l'Alcan repose sur le port de dosimètres par les travailleurs. Ces appareils compilent automatiquement la durée des bruits de divers niveaux pendant toute la journée de travail de l'employé. Ces appareils fournissent à la fin de la journée un résultat exprimé en pourcentage de la dose de bruit maximale permise par la loi.

Ce maximum étant de 90 décibels (dBA) pour huit heures de travail, la dose quotidienne pondérée peut être exprimée en un nombre total de décibels équivalents.

Ces appareils ne sont pas sans faille et leurs résultats, approximatifs, doivent souvent être précisés avec des techniques de mesure plus détaillées.

Quoi qu'il en soit, l'Alcan a regroupé les résultats en trois grandes catégories selon qu'ils sont supérieurs, inférieurs ou à peu près équivalents à la dose maximale permise au Québec.

Le cas-limite, dit "classe des 90 dBA", regroupe toutes les doses comprises entre 87,5 et 92,5 décibels. De cette façon, la Compagnie dit tenir compte de la relative imprécision de ses mesures.

Dans la "classe des 85 dBA", la Compagnie regroupe toutes les doses qui sont manifestement inférieures au maximum permis par les règlements d'hygiène industrielle.

La troisième grande catégorie, celle des 95 dBA, regroupe les doses supérieures à la norme. La Compagnie a aussi fait une quatrième catégorie pour les "cas spéciaux", c'est-à-dire ceux qui sont exposés à des doses quotidiennes supérieures à 98 dBA. Comme il s'agit d'une échelle logarithmique, cela correspond à une dose trois fois plus élevée que le maximum permis.

Tiré d'un article du *Devoir*.

## Programme pour l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre

Le gouvernement fédéral vient de lancer un programme spécial pour favoriser la restructuration industrielle et l'adaptation de la main-d'oeuvre.

Ce programme de trois ans, auquel l'on consacrera \$350 millions, a pour objectif d'aider les régions durement touchées par les fermetures d'usine, les mises à pied ou une stagnation économique. Son intérêt réside principalement dans une série de mesures axées sur les collectivités.

Certains éléments du Programme s'adressent aux travailleurs et entreprises se trouvant en dehors des collectivités désignées pour les fins du Programme.

Cette nouvelle initiative s'ajoute aux nombreux programmes d'aide à l'industrie et au marché du travail qui existent déjà, de même qu'aux hausses importantes de crédits destinées à soutenir le développement économique et industriel annoncées dans le dernier budget.

### Comités d'adaptation

Des comités d'adaptation communautaire seront mis sur pied pour chaque communauté désignée. Ils faciliteront la coordination des éléments du Programme axé sur ces communautés et leur intégration au sein de tous les autres programmes disponibles déjà offerts par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux.

Les membres des comités communautaires d'adaptation se recruteront au sein des milieux d'affaires et syndicaux; siègeront aussi dans ces comités des responsables délégués par les gouvernements locaux et provinciaux, de même que par les ministères fédéraux de l'Emploi et de l'Immigration, de l'Industrie et du Commerce, du Travail, ainsi que de l'Expansion économique régionale.

Les éléments principaux de la Stratégie communautaire sont:

### Pour l'industrie

— Un programme spécial d'assistance financière pour les sociétés qui mettent sur pied des projets permettant l'établissement ou l'expansion d'entreprises dans des collectivités désignées, ou encore la restructuration de leurs opérations au sein de celles-ci. Ce programme sera dispensé par le ministère de l'Industrie et du Commerce dans le cadre de son programme d'extension des entreprises

(PEE). Les modes d'aide offerte comprendront des subventions pouvant atteindre 75 p. cent des frais de consultation et jusqu'à 50 p. cent des frais d'investissement et de pré-production nécessités par les projets admissibles;

- un nouveau comité chargé de l'expansion industrielle et communautaire, établi au sein de la Commission d'expansion des entreprises pour la durée du Programme. Ce comité étudiera les projets soumis dans leur forme finale et prendra les décisions concernant le mérite de ces propositions, ainsi que les termes et les conditions de l'aide à accorder.

#### *Pour la main-d'oeuvre*

- Subventions de formation accrues pour encourager les travailleurs se trouvant dans des secteurs où il y a un surplus de main-d'oeuvre à se spécialiser dans d'autres disciplines;

- nouveau programme de subventions salariales transférables à l'intention des travailleurs de 45 ans et plus qui ont occupé un emploi, depuis cinq ans ou plus, dans une entreprise ou une industrie;

- programme d'emploi communautaire destiné à produire, sur une base temporaire, des emplois productifs, et principalement conçu pour aider des travailleurs à franchir l'étape de l'adaptation;

- programme de retraite anticipée pour les travailleurs de 54 ans et plus, à la faveur de modifications et d'une extension apportées au Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs du Canada.

La Stratégie d'adaptation comprend aussi des mesures accessibles à l'ensemble de la population; il s'agit de:

- changements dans le programme de formation dans les métiers qui ont une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée afin de favoriser la croissance au moyen d'une main-d'oeuvre locale répondant plus adéquatement aux besoins à moyen terme de travailleurs hautement spécialisés;

- changements apportés au Code du travail du Canada afin de fournir une meilleure protection aux travailleurs dans des industries tombant sous la juridiction fédérale et où surviennent des surplus de main-d'oeuvre ou des congédiements;

- changements apportés pour tenir compte de situations industrielles survenant à l'extérieur de communautés désignées et où des projets spécifiques de restructuration ne pourraient autrement recevoir une aide adéquate, ceci de façon à permettre au gouvernement de tenir compte de demandes d'aide financière.

## Des chercheurs de Sherbrooke améliorent les propriétés du béton

Deux chercheurs de l'Université de Sherbrooke ont découvert un moyen de supprimer une source importante de pollution, tout en augmentant considérablement la "résistance en compression des bétons".

M. Pierre-Claude Aïtcin, professeur à la faculté des sciences appliquées, et M. Philippe Pinsonneault, chercheur à cette même faculté, ont entrepris leurs travaux à la demande de SKW, société spécialisée dans la fabrication de silicium et de ferrosilicium.

Ces produits s'obtiennent en réduisant du quartz par du charbon dans un arc électrique; mais le processus donne naissance à des particules très fines de silice vitreuse cent fois plus fines que du ciment ordinaire.

Jusqu'à présent, SKW se débarrassait de ces poussières en les déversant dans un dépotoir situé à proximité de son usine. A la demande du ministère de l'Environnement du Québec, SKW dut trouver une autre solution. C'est alors qu'elle fit appel aux chercheurs de l'Université de Sherbrooke.

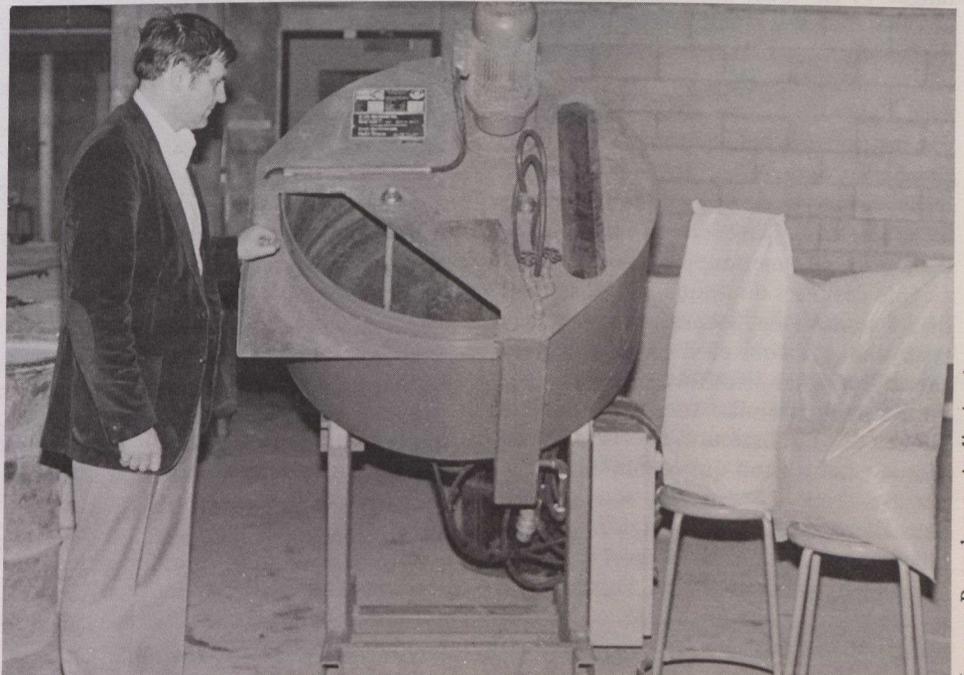
Dans un premier temps, MM. Aïtcin et Pinsonneault vérifièrent que l'addition de cette poussière submicroscopique améliorerait considérablement les principales propriétés du béton. Cependant, le principal

problème à résoudre était le transport de la poussière de façon pratique et économique, de préférence en vrac.

Les chercheurs mirent alors au point un procédé de granulation qui comporte l'addition d'un très faible pourcentage d'agent liant, ce qui permet d'obtenir des granules transportables en vrac et suffisamment durs pour être manipulés sans précautions particulières; le produit est toutefois assez friable pour pouvoir être complètement désintégré lorsqu'on l'introduit dans un malaxeur à béton.

L'introduction de cette poussière dans le béton permet d'obtenir des résistances en compression qu'on qualifie, sans hésiter, d'extraordinaires. Dans certaines conditions, un kilogramme de poussière de silice peut produire la même augmentation de résistance en compression que six kilogrammes de ciment.

Les résultats expérimentaux obtenus jusqu'à présent satisfont pleinement la compagnie SKW et seront suffisants pour convaincre d'éventuels acheteurs intéressés à la commercialisation de la poussière de silice. Une demande de brevet a été déposée à ce sujet au Canada et des discussions entreprises entre la société SKW et l'Université de Sherbrooke quant à l'acquisition de cette technologie. Des demandes dans d'autres pays devraient suivre.



*Par l'addition d'un faible pourcentage d'agent liant, la poussière de silice peut être transformée en granulés facilement transportables en vrac. Sur la photo, on aperçoit M. Pierre-Claude Aïtcin, professeur à l'Université de Sherbrooke.*

## Fondation Jean-Lesage

Une fondation destinée à mettre en place des cliniques pour les cancéreux en phase terminale verra le jour très bientôt, annonce une nouvelle du *Devoir*.

La fondation portera le nom d'un ancien premier ministre du Québec décédé le 12 décembre dernier des suites d'un cancer du larynx. M. Jean Lesage, premier ministre du Québec de 1960 à 1966, a été surnommé le père de la Révolution tranquille.

Comme première réalisation, la fondation Jean-Lesage se propose de créer à Québec un établissement d'une quinzaine de lits à l'intention des personnes atteintes de cancer pour lesquelles la science ne peut rien.

## Espoir pour les aphones

Un larynx artificiel mis au point par un chercheur canadien pourrait redonner la voix aux milliers de personnes dont l'appareil vocal a été détruit par le cancer.

Le larynx humain se compose, entre autres, de deux lames de tissu tendues qui se dilatent et se contractent sous l'effet de l'air expulsé des poumons, un peu comme le font les cordes d'une guitare lorsqu'elles sont pincées. Les lèvres, la langue et les dents modulent en mots la colonne d'air qui monte des poumons.

Le larynx artificiel créé par un chercheur médical, M. John Frederickson, avec l'aide de l'Unité de développement des instruments biomédicaux de l'Université de Toronto, est constitué d'un disque en acier inoxydable qui, une fois implanté à l'arrière de la gorge, compense l'absence du larynx en émettant ses propres sons.

Une des faces du disque, d'un diamètre de 3,5 centimètres, est aussi tendue que la peau d'un tambour et vibre sous l'impulsion d'un signal électrique déclenché par un ensemble de piles transporté dans la poche de l'utilisateur. En vibrant, le disque émet un son qui est modulé par la bouche, tout comme un son produit naturellement. La voix artificielle est sans relief et métallique par rapport à la voix humaine normale; de plus, l'appareil ne peut produire qu'une tonalité, en comparaison de la multitude de tonalités dont est capable le larynx naturel. Il permet néanmoins à l'utilisateur de se faire comprendre.

En 1978, deux volontaires ont fait

l'essai d'un prototype de l'appareil pendant un an. Ce fut un succès, la seule réserve portant sur les dimensions et le poids du dispositif (65 grammes).

Le nouveau modèle, qui pèse moins de la moitié du premier et n'a que cinq millimètres d'épaisseur, sera testé pendant un an par six volontaires.

## Photographies de l'Arche présentées aux Archives publiques

L'Arche, foyer communautaire pour handicapés mentaux créé en France par M. Jean Vanier, fils d'un ancien gouverneur général du Canada, fait l'objet d'une exposition présentée actuellement à Ottawa par les Archives publiques du Canada.



Des membres de l'Arche, 1973.

L'Exposition, intitulée *Le Mot magique*, regroupe 22 photographies illustrant les diverses activités de l'Arche. Ces photographies ont été réalisées en 1973 par un photographe canadien originaire de Burlington (Ontario), M. John Reeves.

Selon Mme Lily Koltun, archiviste de la Collection nationale de photographies, les photos présentées "montrent un mode de vie favorisant un esprit de franche camaraderie entre les handicapés et les non-handicapés qui vivent à leurs côtés; de plus, elles nous éclairent sur ce nouveau synonyme du mot magique "amour": l'Arche.

Le succès de l'Arche a donné naissance à de nombreux foyers d'accueil semblables un peu partout dans le monde, dont la maison *Alléluia*, à Ottawa.

## Test pour les médecins

Un spécialiste de l'informatique, M. Wayne Osbaldeston, a mis au point un programme informatisé permettant aux médecins de vérifier leur compétence. M. Osbaldeston a travaillé en consultation avec le docteur R.E. Russell, professeur à l'Université de l'Alberta.

Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada met les appareils (terminaux) à la disposition des médecins qui peuvent faire le test tout seuls. L'on espère que ceux dont les résultats seront très faibles s'inscriront à des cours de recyclage.

Le programme présente plusieurs cas concrets relatifs à des accidentés. Les médecins doivent donner leurs diagnostics, puis ils comparent ce qu'ils auraient fait avec la réponse de l'ordinateur.

M. Osbaldeston, âgé de 34 ans et originaire d'Edmonton (Alberta), est de plus conducteur d'ambulance. Son travail lui a donné l'idée de mettre au point un programme semblable pour les personnes oeuvrant dans le domaine paramédical.

Avec des ordinateurs sur le lieu même de leur travail, déclare M. Osbaldeston, les pompiers et les conducteurs d'ambulance, par exemple, pourraient, tout en attendant les appels d'urgence, rafraîchir leurs connaissances paramédicales.

## Initiatives pédagogiques

Deux professeurs membres de l'Association des enseignants franco-ontariens ont gagné la bourse provinciale Hilroy, d'un montant de \$1 500, pour leur contribution à la pédagogie.

Il s'agit de Mme Diane Patenaude, professeur à l'école secondaire Franco-Cité de Sturgeons Falls, et de M. Alfred Abouchar, professeur à l'école Étienne-Brûlé de Toronto.

Mme Patenaude a reçu la bourse pour son manuel *Cent exercices de vitesse et de précision*, conçu à l'intention des élèves inscrits au cours de dactylographie. De son côté, M. Abouchar a rédigé un document intitulé *Physique: la cinématique et la dynamique*, et adapté à l'enseignement de la physique aux élèves de onzième année.

Les bourses Hilroy sont offertes chaque année à des enseignants dont les travaux permettent d'améliorer les méthodes d'enseignement.

## La chronique des arts

### Pour ses débuts, le Théâtre-Ballet présente un spectacle de choix

La toute nouvelle compagnie de danse classique contemporaine, *Théâtre-Ballet canadien*, a présenté son premier spectacle les 14 et 15 février au Centre national des arts, à Ottawa.

Le programme comportait quatre pièces de Lawrence Gradus, chorégraphe et directeur artistique de la troupe, bien connu au Canada et aux États-Unis pour son travail avec la compagnie montréalaise *Entre Six*.

Deux des pièces sont nouvelles. Il s'agit de *Tribute*, sur une musique de J.S. Bach, et *Symétrie inquiétante*, oeuvre chorégraphique de la musique contemporaine du compositeur américain Ruth Crawford Seeger. Les deux autres sont des chorégraphies déjà connues du public mais entièrement remaniées: *Excursions*, musique de Benjamin Britten, et *Rain Garden*, sur des oeuvres choisies pour piano de Claude Debussy.

La troupe comprend dix danseurs tra-



*Michael Kraus et Fabyenne Gosselin dans Tribute.*

vaillant sous la direction de Lawrence Gradus et Margery Lambert, maîtresse de ballet; ce sont: Betsy Carson, Fabyenne Gosselin, Michel Jodoin, Roderick Johnson, Michael Kraus, Carolyn McCready, Joel Simkin, Deborah

Washington, ainsi que Guo Pei Hui et Wang Jia Hong, deux danseurs chinois de l'académie de danse de Pékin qui se sont joints à la troupe à la suite d'un accord d'échanges culturels auquel a pris part le Théâtre-Ballet.

Mlle Guo et M. Wang qui viennent tout juste d'arriver n'ont pu prendre part à la première d'Ottawa. Mais ce n'est que partie remise, car le Théâtre-Ballet prévoit déjà une tournée pan-canadienne qui le conduira dans l'Est, à la fin du printemps, et dans l'Ouest, à l'automne.

Notons que Celia Franca, danseuse et professeur de renom qui fonda le Ballet national du Canada, siège au Conseil d'administration de la Compagnie.

### Don d'une oeuvre d'art américaine à un musée canadien



MM. James E. Cruise (à gauche) et Peter Kaellgren, du Royal Ontario Museum, examinent trois presse-papiers de verre à motifs floraux donnés au musée par l'artiste américain Paul Stankard, en reconnaissance de l'aide apportée par l'ambassade du Canada en Iran à six Américains bloqués dans ce pays. Les presse-papiers, de fabrication artisanale, illustrent des fleurs de pommier, une orchidée tropicale, des mûres et des fleurs de mûrier. Sont gravés à la base de deux des presse-papiers les mots Thank You Canada. M. Stankard est l'un des plus éminents artisans-verriers des États-Unis.

### Nouveaux programmes pour artistes franco-ontariens

Les chanteurs-compositeurs franco-ontariens bénéficient de deux nouveaux programmes de formation professionnelle et de perfectionnement créés par le Conseil des arts de l'Ontario.

Les organismes franco-ontariens qui s'occupent de la découverte et du perfectionnement des compositeurs franco-ontariens sont admissibles à des subventions pour l'organisation d'ateliers, séminaires, etc. Dans le cas du Programme des chansonniers franco-ontariens, un jury choisit les artistes bénéficiaires. Ceux-ci doivent être des Canadiens francophones ou des immigrants reçus d'expression française résidant en Ontario.

## Recommandations... (suite de la p. 2)

imposé pour les habitations à but non lucratif est souvent de 15 p. cent inférieur à celui imposé pour les logements ordinaires, dont les coûts réels de construction sont pourtant moins élevés. Certaines méthodes comptables embrouillent la question de l'habitation "adaptée" en n'établissant aucune distinction entre les logements pour personnes âgées et les logements pour personnes handicapées, dont les besoins sont pourtant bien différents. Au Canada, on ne compte actuellement que 400 logements occupés par des personnes handicapées, et pourvus de services de soutien.

*Que le Code national du bâtiment soit révisé en consultation avec les personnes handicapées et les organismes qui les représentent de manière à y inclure des normes complètes d'accessibilité pour les personnes handicapées et notamment les handicapés auditifs et visuels.*

Dans la plupart des immeubles, les systèmes de communication et d'alarme pour incendies ne sont pas adaptés aux besoins des handicapés auditifs. Pour leur part, les handicapés visuels ont beaucoup de difficulté à utiliser les ascenseurs dans la plupart des immeubles, car il n'y a pas de chiffres en relief leur permettant de savoir sur quel bouton appuyer, ni de signal leur permettant de savoir quand descendre.

### Campagnes de promotion

*Que le gouvernement fédéral demande aux ministères et organismes compétents de lancer des campagnes de promotion dans les domaines de l'emploi, des transports, du logement et de l'accès aux immeubles pour sensibiliser l'opinion publique et pour favoriser une attitude positive.*

*Hebdo Canada* est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.*

*Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.*

Les personnes handicapées ne pourront faire des progrès que si deux attitudes sont modifiées, soit l'attitude qu'ils ont vis-à-vis d'eux-mêmes et l'attitude des Canadiens non handicapés à leur égard. L'amélioration des services à l'intention des personnes handicapées dépend d'une sensibilisation générale du public au fait que les personnes handicapées peuvent fonctionner de façon autonome dans la société.

Le plus souvent, l'attitude adoptée à l'égard des personnes handicapées s'inspire de la charité. Grâce à cette forme de "charité" les personnes handicapées ont pu recevoir traitements et soins, mais elle a renforcé les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'être considérées comme des citoyens égaux.

"Traitement égal", voilà la solution au problème d'attitude du public à l'égard des personnes handicapées. Il faut montrer aux autres Canadiens que les personnes handicapées sont en mesure d'exécuter la plupart des activités quotidiennes relatives à l'emploi, aux transports, et autres.

### Rôle de chef de file

*Que le gouvernement fédéral continue à jouer un rôle de chef de file dans l'organisation de l'Année internationale des personnes handicapées auprès des Nations Unies et de ses agences, notamment dans l'élaboration d'un plan d'action à long terme qui ferait suite à cette Année.*

Le Canada a déjà beaucoup fait pour la préparation de cette Année internationale. En juillet 1980, il a accueilli le Congrès mondial de Réhabilitation International, tenu à Winnipeg. Par ailleurs, des représentants canadiens ont siégé l'an dernier au comité consultatif des Nations Unies sur l'Année internationale des personnes handicapées et ont participé à d'autres activités relatives à cette Année.

Le comité consultatif des Nations Unies déposera au cours de 1981 un rapport complet sur la situation mondiale des personnes handicapées. Ce rapport entraînera l'adoption d'un plan d'action à long terme par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1982. Le gouvernement fédéral devrait renforcer le rôle de premier plan qu'il a joué jusqu'ici en ce domaine pour s'assurer que l'on tienne compte de tout l'acquis canadien dans l'élaboration et la mise en application d'un plan à long terme visant à prévenir l'invalidité ou à améliorer les conditions des personnes handicapées dans les pays en voie de développement.

## Nouvelles brèves

**L'entreprise Allis Chalmers**, située à Lachine (Québec), construira deux broyeurs qui traiteront 15 000 tonnes de minerai de cuivre par jour à la mine de Yongping, dans la province de Jiangxi, en Chine. Une entente de financement de \$6,8 millions a été conclue à cet effet entre la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et la Banque de Chine. Elle représente le premier contrat effectué aux termes de la ligne de crédit de \$2 milliards signée en août 1979 par les deux institutions.

**La Langue et le revenu du travail** à Montréal, ouvrage publié par le Conseil économique du Canada, est actuellement disponible au Centre d'édition du gouvernement canadien, Approvisionnements et Services, Hull (Québec), Canada K1A 0S9.

**La production de café torréfié** des fabricants canadiens s'est établie à 55 787 tonnes en 1980, soit une diminution de 6,6 p. cent par rapport à 1979. Les stocks de café torréfié à la fin de 1980 qui se chiffraient à 1 394 tonnes étaient également en baisse par rapport à l'année précédente. La production de thé en sachets a été de 16 428 tonnes l'année dernière, soit une diminution de 2,3 p. cent par rapport à 1979. Les stocks de fin d'année de thé en sachets étaient de 1 690 tonnes métriques, reflétant ainsi un fléchissement de 8 p. cent par rapport à la fin de 1979.

**Les activités**, dans le Nord canadien, de plus de 40 ministères et organismes gouvernementaux font l'objet de deux rapports publiés récemment sous les titres suivants: *Les Activités du gouvernement dans le Nord, 1979-1980*, et *Le Programme annuel des dépenses dans le Nord, 1980-1981*. Ces deux documents sont diffusés gratuitement par le Comité consultatif de la mise en valeur du Nord.

**Deux hommes d'affaires** de Montréal ont lancé une chaîne de "croissanteries" qui concurrencera le roi de la restauration rapide, le hamburger. Sept restaurants ont déjà ouvert leurs portes et sept autres seront en exploitation au Québec d'ici le mois de juin. Les promoteurs espèrent produire 100 000 croissants par jour. Ils prévoient s'attaquer, éventuellement, au marché américain. La "croissanterie" se situe à mi-chemin entre la pâtisserie traditionnelle et le restaurant minute. (*Le Devoir.*)